



Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 952 890 €

Siège social : ZA Champgrand
26270 – Loriol sur Drome

RCS : Romans B 418 397 055

RAPPORT ANNUEL 2017

Table des matières

PARTIE I – RAPPORT DE GESTION

1	SYNTHESE DES EVOLUTIONS DE L'ANNEE	5
1.1	L'EVOLUTION DE L'ACTIVITE	5
1.1.1	LE CHIFFRE D'AFFAIRES	6
1.1.2	LES CHARGES D'EXPLOITATION	7
1.1.3	LE RESULTAT D'EXPLOITATION	9
1.1.4	LE RESULTAT FINANCIER	9
1.1.5	LE RESULTAT EXCEPTIONNEL	10
1.1.6	LE RESULTAT NET	10
1.2	LES INVESTISSEMENTS DE RECHERCHE-DEVELOPPEMENT	11
1.3	LA POLITIQUE INDUSTRIELLE ET ENVIRONNEMENTALE	13
1.3.1	LES MOYENS INDUSTRIELS	13
1.3.2	LA POLITIQUE INDUSTRIELLE	13
1.3.3	LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	14
1.4	EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES	16
1.4.1	LES EFFECTIFS	16
1.4.2	LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL	16
1.4.3	L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL	17
1.4.4	L'ACTION SOCIALE : PREVOYANCE, FORMATION, HANDICAP	18
1.4.5	HYGIENE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL	20
1.4.6	REMUNERATIONS ET POLITIQUE SALARIALE	20
1.5	EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE	22
1.6	EVENEMENTS DE LA VIE JURIDIQUE	22
2	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE ET PERSPECTIVES	23
2.1	EVOLUTION ET PERSPECTIVES DE L'ACTIVITE	23
2.2	EVENEMENTS DE LA VIE JURIDIQUE	23
2.3	EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE	23
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	24
4	FACTEURS DE RISQUES	25
4.1	RISQUE CLIENTS	25
4.2	RISQUE DE DEPENDANCE DES FOURNISSEURS/PARTENAIRES	25
4.3	GESTION DE LA CROISSANCE	25
4.4	RISQUE LIE AUX STOCKS	25
4.5	RISQUE LIE A LA SAISONNALITE DE L'ACTIVITE	26
4.6	RISQUE DE CHANGE	26
4.7	RISQUE DE TAUX	26
4.8	RISQUES JURIDIQUES	26
4.9	RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT	26
4.10	RISQUES LIES AUX SYSTEMES ET A L'INFRASTRUCTURE	26
4.11	RISQUES LIES A LA REGLEMENTATION	27
4.12	ASSURANCES ET COUVERTURE DE RISQUES	28

PARTIE II – AUTRES INFORMATIONS

5	AUTRES INFORMATIONS	29
5.1	TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	29

5.2	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	30
5.3	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	31
5.4	DEPENSES DITES SOMPTUAIRES – APPLICATION DE L'ARTICLE 39-4 DU CGI	31
5.5	DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS (LOI LME)	31
5.6	DELAIS DE PAIEMENT DES CLIENTS	31
5.7	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES – REPARTITION ET AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES	31

PARTIE III – RAPPORT RELATIF AUX OPERATIONS SUR TITRES

6	ACTIONNARIAT	34
7	OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES	34
8	TABLEAU DE SUIVI DES OPERATIONS DE RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES TITRES	35
9	OPERATIONS REALISEES AU TITRE DU DISPOSITIF DES « ACTIONS GRATUITES »	36
10	ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE.....	37

PARTIE IV – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

11	L'ASSEMBLEE GENERALE	40
11.1	RESPECT DES DROITS ET INFORMATION DES ACTIONNAIRES	40
11.2	L'EXERCICE DES DROITS DES ACTIONNAIRES EN ASSEMBLEE GENERALE	40
12	LA GOUVERNANCE	41
12.1	PRINCIPES GENERAUX	41
12.2	FONCTIONNEMENT	41
12.3	COMPOSITION DES ORGANES DIRIGEANTS	41
12.4	Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux	42
12.5	REMUNERATION DES DIRIGEANTS	42
12.6	TABLEAU DE SUIVI DES DELEGATIONS DONNEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL	43
12.7	CONVENTIONS REGLEMENTEES	43
13	RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DE GESTION	44

PARTIE V – DECLARATION



PARTIE I

RAPPORT DE GESTION

1 SYNTHÈSE DES ÉVOLUTIONS DE L'ANNÉE

1.1 L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ

MILLET innovation a construit une marque, Epitact®, leader en pharmacies sur les 3 marchés essentiels de la podologie : marchés des cors, des durillons et de l'hallux valgus.

Sa capacité de développement de solutions originales et ses briques technologiques l'ont amenée progressivement au cours des dernières années à ouvrir des niches de développement dans l'orthopédie :

- pour la main dans un premier temps avec notamment une orthèse souple pour la rhizarthrose du pouce, avec laquelle Epitact® se positionne d'ores et déjà en deuxième place parmi les acteurs de ce segment de marché ;

- pour le genou avec la genouillère Physiostrap® soulageant l'arthrose du genou, et les Physiostrap® sport et Physiostrap® ski pour le maintien de l'articulation pendant l'activité sportive.

Forte de ces produits de rupture, brevetés, l'entreprise a décidé d'adopter une démarche globale de construction d'une gamme de produits d'orthopédie. Un plan de développement ambitieux a donc été mené à bien grâce auquel à fin 2017 Epitact® offre une solution pour les pathologies les plus courantes des 3 zones du corps identifiées comme prioritaires : main/poignet/pouce, genou, cheville.

Cet élargissement notable du territoire de la marque s'appuie sur notre « ADN » : la création de produits répondant à des besoins qui n'avaient pas été identifiés par les acteurs du marché et/ou ne pouvaient pas être envisagés en l'absence des technologies indispensables. Cette approche donne accès à des produits brevetés très différenciés, il est naturel de les compléter par des produits répondant à des besoins classiques en les différenciant, lorsque cela est possible, par l'ajout de briques technologiques brevetées et par nos standards élevés de qualité et de confort.

MILLET Innovation affirme cette extension de son champ d'expression via l'évolution de sa signature vers « le soin en mouvement » et la modernisation de sa charte graphique.

Sur le plan commercial également, 2017 est une année d'investissement. Des ressources ont été mobilisées pour la prospection et l'ouverture de nouveaux marchés.

Quant aux données d'exploitation de l'année, elles sont le résultat de ces orientations stratégiques et marquées par deux éléments isolés :

- Un échec dans notre nouvelle tentative de distribution en pharmacies en Allemagne ce qui a conduit à l'absence de commandes cette année (-0,7 M€ de chiffre d'affaires par rapport à 2016),

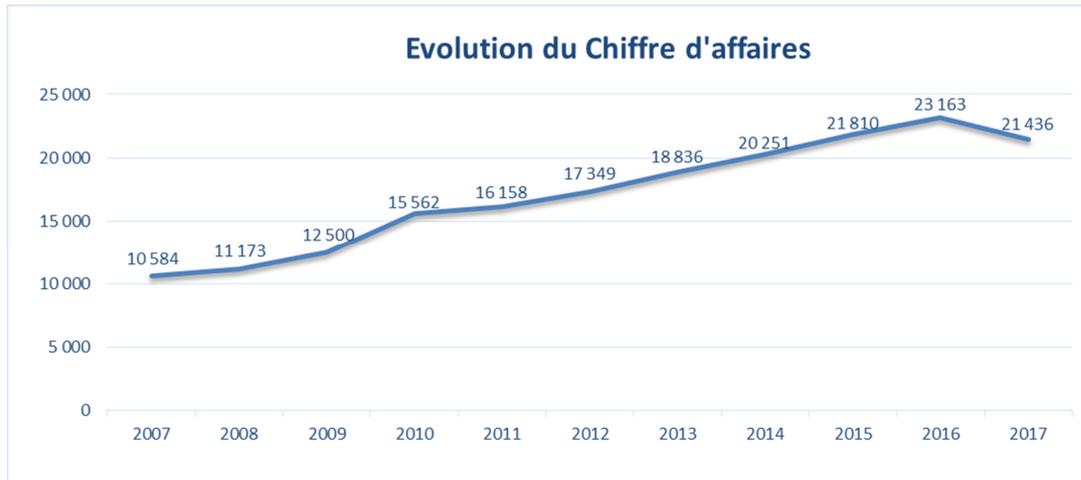
- Un écart sur le marché espagnol, où les lancements de nouveaux produits en 2017 n'ont pas compensé le passage en phase de réassort de la gamme EPITACT Sport® suite à son implantation massive en 2016 (- 0,9 M€).

Ces deux situations impactent le Chiffre d'affaires de 1,6 M€ qui s'établit à 21,4 M€, en diminution de 1,7 M€ par rapport à celui de l'année 2016. Le résultat d'exploitation ressort à 2,0 M€, soit 9,4 % du C.A.

Après prise en compte du dividende reçu de la filiale de confection, le résultat net ressort à 2,5 M€, soit 11,9% du C.A.

En termes de financements, avec une capacité d'autofinancement de près de 3,5 M€ et un financement des évolutions du Besoin en Fonds de Roulement de 1 M€, MILLET Innovation finance son plan de développement.

1.1.1 Le Chiffre d'affaires



- LE RESEAU DE LA PHARMACIE

o La PHARMACIE EN FRANCE

L'activité en pharmacies en France a été maintenue par rapport aux résultats de l'année 2016 grâce à la nouvelle genouillère Physiostrap® médical, adaptée à l'arthrose du genou. Ce dispositif breveté a été implanté dans plus de 2300 pharmacies. Ses ventes compensent l'érosion de celles des produits historiques de la marque. Ce lancement a été accompagné de nouveaux investissements télévisuels et de communications en presse de nature à mettre en évidence toute la différenciation des technologies Epitact® par rapport aux genouillères classiques du marché.

La commercialisation de la nouvelle chevillère Epitact® sport, Ergostrap®, a démarré en septembre 2017. Ce produit adapté aux sportifs les plus exigeants, en retour de blessure, a été plebiscité par les instances de l'INSEP® et particulièrement les sportifs de haut niveau qui s'y entraînent. Il permet à la gamme Epitact Sport® de couvrir les pathologies les plus fréquentes.

Le Chiffre d'affaires annuel en France est donc stable à 9,1 M€.

o La PHARMACIE EN EUROPE

Les marchés européens de la marque EPITACT® suivent les tendances constatées en France.

De façon générale, les produits historiques de podologie sont à maturité, et l'érosion des ventes est partiellement compensée par l'élargissement de la gamme d'orthopédie. 2016 a connu une forte évolution de chiffre d'affaires par l'effet de l'implantation et des premières campagnes de communication d'EPITACT® Sport. Ces éléments ne sont plus d'actualité en 2017. La gamme est passée en phase de réassort. Les niveaux d'activité sont donc naturellement en baisse, mais nous avons conscience que la gamme est encore sous exploitée par rapport au potentiel qu'elle recèle.

En détail :

- En Belgique, en Italie et au Portugal, après une croissance continue au cours des dernières années, dynamisée par la capacité d'implantation des nouveaux produits, l'année 2017 voit un tassement des

ventes en pharmacies. Les statistiques de sortie de produits de la pharmacie confortent néanmoins Epitact® en marque leader sur ses marchés (cors, durillons, hallux valgus et arthrose du pouce).

- L'activité de MILLET Innovation en Suisse est en partie impactée par les effets de stockage / déstockage de notre partenaire. Le chiffre d'affaires diminue ainsi légèrement sans que cela reflète une perte de parts de marché dans ce territoire.

- En Allemagne, l'activité de l'année 2016 avait été marquée par un nouveau contrat avec un distributeur en pharmacies qui avait apporté un chiffre d'affaires significatif. Ce premier acte n'a cependant pas été suivi de nouvelles commandes en 2017 générant un écart de C.A. de -0.7 M€. A la date du présent rapport, aucun élément nouveau ne permet d'espérer des commandes en 2018.

- En Espagne, après un lancement exceptionnellement rapide de la gamme EPITACT® sport en 2016, le marché s'est trouvé en sur-stock par rapport au rythme de sortie de produits de la pharmacie en 2017. Les ventes ont donc fortement diminué au cours de cette année, se calant sur le niveau des réassorts, avec un impact de -0,9 M€.

Deux nouveaux marchés ont été ouverts en 2017, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Ils représentent tous deux une expérience nouvelle pour MILLET innovation. Contrairement aux autres pays européens, la distribution dépend de chaînes de drugstores. Le référencement partiel de la gamme au second semestre 2017 a permis de réaliser une phase de test et qui a conduit ces chaînes à s'engager dans les premières commandes. Les premiers résultats les ont conduites à élargir les référencements dès le premier semestre 2018 ce qui ouvre des perspectives de croissance d'activité.

Globalement, le Chiffre d'Affaires en pharmacie en Europe s'établit à 10,4 M€, en baisse de 1,9 M€ par rapport à celui de l'année 2016 (1,6 M€ étant dus à l'Allemagne et à l'Espagne).

- **LES DISTRIBUTEURS VEPECISTES ET DISTRIBUTEURS EN PODOLOGIE (FRANCE ET EXPORT)**

Ces distributeurs, vèpécistes et distributeurs en magasins d'orthopédie en France et en Europe, continuent à nous faire confiance en référençant nos innovations. Une phase active de prospection dans de nouveaux pays a par ailleurs été initialisée. L'activité avec ces clients est ainsi en progression de plus de 18% en 2017.

- **LE RESEAU DE LA VENTE PAR CORRESPONDANCE**

C'est le réseau historique de MILLET Innovation, qui continue à animer son fichier de clients particuliers. Les sites internet marchands, epitactsport.com et epitact.com, se substituent partiellement aux ventes par catalogue. L'entreprise est en phase de construction d'une stratégie de communication et d'animation de réseaux numériques afin de dynamiser ce réseau. L'activité est stable.

Globalement, le Chiffre d'affaires atteint 21 436 K€, en diminution de 7,5 % par rapport à celui de l'année 2016 (23 163 K€). Près de 53 % sont réalisés à l'exportation.

1.1.2 Les charges d'exploitation

1 *Les achats consommés : matières premières, marchandises, fournitures et sous-traitance de capacité*

MILLET Innovation ne subit pas d'augmentation significative du prix d'achat de ses matières et fournitures. Le montant des achats consommés augmente essentiellement du fait de l'évolution du mix-produit de sa production. En effet, les produits d'orthopédie légère en plein développement ont une

composante en tissus et matières techniques plus importante que la plupart de nos autres produits. Cela induit des coûts d'achats plus élevés proportionnellement au chiffre d'affaires.

Les produits développés au cours des deux dernières années intègrent également une part importante de confection : ils reposent sur un patronage technique, l'assemblage de plusieurs pièces et sortes de tissus. Le coût de confection est donc plus élevé que pour les produits historiques, et représente une part des coûts de fabrication en hausse.

Les coûts de sous-traitance inscrits aux comptes de l'exercice 2017 diminuent donc moins rapidement que l'activité productive au sens large (ventes et évolution des stocks).

Ils relèvent pour une part essentielle des activités avec la filiale de confection, et pour une part minoritaire d'un second sous-traitant de confection, engagé pour sécuriser les flux de production et les savoir-faire pour les produits leaders de nos gammes.

2 Les charges externes

2.1 Les dépenses de communication et de commercialisation

La réussite du « business model » de l'entreprise repose sur une démarche d'implantations en pharmacies et des ventes soutenues par des campagnes télévisuelles et/ou de presse écrite. Cela a été mis en œuvre dans tous ses marchés géographiques, grâce à 6 films publicitaires différents traduits dans la plupart des langues européennes.

Les dépenses de communication et de commercialisation constituent donc la majeure partie des charges externes et recouvrent :

- Les investissements réalisés en outils commerciaux pour tous les réseaux : campagnes TV (coût des spots), campagnes en presse écrite, mailing à nos clients (particuliers, pharmaciens et podologues partenaires), participations à des salons de professionnels, à des manifestations sportives....
- La rémunération de nos partenaires en Europe, proportionnelle au chiffre d'affaires.

Pour soutenir les 2 axes de développement, ces investissements ont été renforcés en 2017 :

- par la création d'un film dédié au Physiostrap® et ses premières diffusions,
- par une première campagne de communication aux Pays-Bas, afin de tester les résultats de notre modèle de développement dans ce nouveau marché.

Dans cette phase d'investissement, le niveau global des charges de communication augmente de 2 points par rapport au Chiffre d'affaires.

2.2 Les frais généraux de fonctionnement

Les frais généraux de fonctionnement sont globalement stables.

3 Les Charges de personnel

Après plusieurs années de développement rapide de l'activité à effectif quasiment constant, un renforcement des équipes a été décidé afin de préparer l'entreprise à ses étapes futures de croissance. Après 7 emplois en 2016, 4 nouveaux ont été créés en 2017 essentiellement dans des fonctions marketing et commerciales.

Les charges de personnel évoluent donc indépendamment du Chiffre d'affaires, en rappelant qu'elles incluent les charges de personnel liées aux VRP multiscartes (Cf infra, partie consacrée au rapport social pour plus de détail).

Pour le CICE (Crédit d'impôt Compétitivité Emploi), nous avons fait le choix, conforme aux préconisations du CNC d'une comptabilisation en déduction des charges de personnel. D'un montant total de 81 306 €, ce crédit d'impôt constitue une aide significative à la poursuite des investissements dans l'innovation,

facteur clé du développement et de la pérennité de l'entreprise, et un accompagnement dans la politique salariale.

Les charges sociales incluent par ailleurs le forfait social relatif aux opérations d'épargne salariale : Participation des salariés aux résultats, supplément de participation et placement de jours de congés payés sur le PERCO.

1.1.3 Le résultat d'exploitation

MILLET Innovation est entré dans une nouvelle étape de développement :

L'évolution de l'activité est apportée par des produits d'orthopédie légère avec un niveau de marge brute moins élevé que dans les équilibres précédents de l'entreprise. Par ailleurs, les ventes des produits « vache à lait » des années antérieures subissent une légère baisse.

Le rythme de lancement de nouveaux produits s'accélère. Ce sont ces produits qui apportent la croissance. Ce sont des produits de rupture technologique, créant un marché nouveau dans la pharmacie. Leur lancement commercial doit être soutenu par des investissements de communication significatifs. Le ratio de ces dépenses par rapport au chiffre d'affaires se stabilise donc désormais aux standards élevés de l'entreprise.

Le Résultat d'exploitation ressort donc à 2 023 K€, en diminution de 1,7 M€ par rapport à celui de l'exercice 2016 (3 791 K€). Outre les effets de la baisse du niveau de chiffre d'affaires et des facteurs développés ci-dessus, il faut signaler :

- qu'au cours de l'exercice 2016, un effort important de production de stock avait été réalisé, conduisant à des économies d'échelle,

- que les comptes de l'exercice 2017 incluent des provisions liées à une approche prudente des perspectives pour l'orthèse de pouce thermoformable. Ce produit a été lancé commercialement en 2017. Il est parfaitement adapté à sa cible, la femme senior souffrant d'arthrose du pouce et requérant une immobilisation de son articulation dans les phases de repos, néanmoins, la mise en œuvre du thermoformage est difficile à appréhender. Il semble de ce fait répondre uniquement à une niche du marché, les personnes ayant les mains très déformées. Pour répondre plus largement au besoin, une nouvelle innovation a été élaborée pour un lancement commercial en 2018 : l'orthèse rigide de repos du pouce (Cf infra). Elle s'y substituera dans la majeure partie des cas.

1.1.4 Le résultat financier

MILLET Innovation a perçu un dividende de 1 067,7 K€ de sa filiale MI Confection. Le dividende est en progression grâce à la croissance de l'activité de la société en 2016 et à la libération de réserves devenues distribuables.

La position de trésorerie, globalement excédentaire sur l'année, a permis de ne pas avoir recours à l'escompte d'effets de commerce, et de réaliser des produits de placements (supports monétaires exclusivement) pour 36 K€.

Les intérêts des crédits moyen terme représentent une charge stable de 50 K€.

Les différences de change concernent essentiellement les opérations en Francs Suisses et en Livres Sterling. Afin de limiter son exposition, la société dispose d'un compte dans la devise permettant de gérer au mieux les encaissements et les décaissements, et procède à la souscription de ventes à terme sur une partie du flux net.

Le résultat financier, fortement impacté par le dividende reçu, ressort à 1 018 K€ vs 838,5 K€ en 2016.

1.1.5 Le résultat exceptionnel

Suite à l'analyse des perspectives d'exploitation des actifs incorporels, le risque d'écart entre la valorisation de ces actifs au bilan, et les flux potentiels futurs a été pris en compte : ils ont été dépréciés au fil des exercices. Le résultat exceptionnel de l'exercice repose principalement sur des opérations comptables de reprise des dépréciations parallèlement à leur amortissement.

Tous les actifs incorporels non exploités à ce jour et n'ayant pas de perspectives d'exploitation commerciale à court terme sont dépréciés en totalité au 31/12/2017.

1.1.6 Le résultat net

1 La participation des salariés aux résultats

Outre la participation aux résultats calculée selon la formule légale, et s'élevant à 98 K€ au titre des résultats de l'exercice 2017, les comptes intègrent deux suppléments de participation.

Afin de favoriser l'épargne salariale, en concertation avec le Comité d'entreprise, il a été décidé de substituer à la prime de partage des profits qui avait été instituée par la Loi, un SUPPLEMENT DE PARTICIPATION, fixé à 18 % de la participation calculée au titre de l'exercice de référence. Ce supplément de participation est acquis aux salariés sur décision du Directoire de fin d'année 2017. Calculé sur les résultats de l'exercice 2017, à verser aux salariés en 2018, il a été provisionné dans les présents comptes, pour un montant de 18 K€.

Le Directoire a constaté que l'application de la formule légale conduisait à calculer une participation inférieure à celle qui aurait été perçue par les salariés si MILLET Innovation n'avait pas perçu de dividende de sa filiale de confection. Le Directoire a décidé de compenser cet effet pervers en versant un supplément de participation exceptionnel garantissant l'absence d'impact pour le personnel qui contribue effectivement aux résultats réalisés en France. Ce supplément de participation s'élève à un montant total de 9 K€.

2 Le résultat net

Les investissements de Recherche-développement de l'entreprise sont éligibles au Crédit d'impôt recherche (129 K€ en 2017).

Le dividende perçu de la filiale bénéficie du régime mère-fille, à ce titre, la retenue à la source acquittée en Tunisie n'est pas déductible en France. La Contribution exceptionnelle de 3% sur acquittée en 2016 est en cours de remboursement par l'Etat (51 K€).

Le résultat net après impôt de MILLET INNOVATION ressort ainsi à **2 542 K€**, soit **11,9 % du C.A.** en diminution de 585 K€ par rapport au résultat de l'exercice 2016.

1.2 LES INVESTISSEMENTS DE RECHERCHE-DEVELOPPEMENT

Les récentes innovations mises sur le marché ont démontré l'intérêt pour une PME industrielle de maintenir un rythme élevé d'innovations pour optimiser l'utilisation de ses réseaux et alimenter un cycle de progression de son activité. Cela lui permet aussi, dans un cercle vertueux, de renforcer en permanence sa capacité d'innovation et ses perspectives par la création de nouvelles briques technologiques.

L'investissement en Recherche-Développement

MILLET Innovation investit en moyenne 3,2 % de son C.A. dans le développement d'innovations, soit un investissement total en R&D de 699 K€ en 2017, correspondant :

- . Aux charges d'exploitation (charges de personnel et frais de structure) consacrées à ces activités de développement, qui sont immobilisées (423 K€), conformément à la méthode comptable préférentielle en la matière, déjà appliquée depuis 2005,
- . Aux frais de propriété industrielle, frais de dépôts de brevets à l'international et frais de maintenance des brevets existants.

Les ressources humaines consacrées aux activités de recherche et développement sont constituées d'une équipe pluridisciplinaire, dans laquelle la créativité et la définition des projets prioritaires s'appuient sur

- Des compétences « amont » d'analyse des pathologies majeures, de leurs facteurs d'apparition ou d'installation, de caractérisation biomécanique, une capacité d'analyse scientifique et réglementaire,
- Des compétences aval de conception des patronages et de maîtrise des techniques de confection garantissant l'adéquation du produit à sa vocation technique,
- Et des liens forts avec des partenaires tels que l'INSEP® permettant de réaliser des tests in situ des prototypes développés et d'adapter nos développements à des exigences d'efficacité, de qualité et de confort aussi élevées que celles que nous nous imposons nous-mêmes.

La propriété industrielle

La nécessité de protéger l'innovation par brevet est prise en compte de façon permanente dans le processus de Recherche-développement. Un nouveau brevet a été déposé en 2017 relatif à un nouveau procédé de réalisation d'une orthèse rigide très légère, confortable par les caractéristiques des matériaux utilisés et surtout la façon de les mettre en œuvre.

Le patrimoine de l'entreprise s'élève ainsi à 25 brevets, dont 18 apportent une protection internationale (1 sous contrats de licence). Les brevets sont en cours d'exploitation ou disposent de perspectives d'exploitation en cohérence avec leur valorisation à l'actif, à l'exception de 2 brevets. Ces derniers ont un contenu technologique significatif mais leur exploitation n'entre pas dans la stratégie commerciale à moyen terme ; leur valeur comptable fait l'objet d'une dépréciation.

La part du chiffre d'affaires réalisée par des produits protégés par un brevet est en constante évolution de 49 % en 2014 à plus de 60% désormais.

Les projets

Grâce aux renforts apportés aux équipes de R&D, le rythme d'innovation a pu être accéléré ces dernières années. Fruits des travaux menés depuis 2 ans, 9 produits nouveaux ont ainsi été développés pour une mise sur le marché en janvier 2018.

L'entreprise construit ainsi une gamme initiale d'orthopédie basée sur une approche différenciée et originale de ce domaine : apporter du maintien tout en permettant le mouvement à chaque fois que cela est possible, pour limiter les contraintes et ainsi disposer de produits qui peuvent être portés au quotidien et en continu pour répondre à des pathologies chroniques. Cette gamme couvre les 3 zones du corps les plus concernées :

- en *orthopédie de la main* : une nouvelle orthèse rigide de repos pour la rhizarthrose, ou arthrose du pouce. Cette orthèse brevetée apporte un soutien de l'articulation douloureuse du pouce en toute légèreté, finesse et confort, adaptée à un port quotidien pour les pathologies chroniques, diurne et/ou nocturne. Elle est différenciée des produits du marché par sa légèreté, sa finesse et son confort. La gamme est complétée de trois attelles d'immobilisation visant les phases traumatiques pour le poignet, la zone poignet/main et la zone poignet/pouce. Tous ces produits sont inscrits sur la liste des produits remboursés par la Sécurité Sociale en France.

- en *orthopédie du genou* : trois genouillères en tricot, pour le maintien du genou, pour les douleurs ligamentaires et pour les pathologies rotuliennes. Ces genouillères intègrent une technologie brevetée de protection du pli poplité contre les pressions et frottements. La genouillère rotulienne utilise le tendon rotulien EPITHELIUMFLEX® breveté. Ces produits sont inscrits sur la liste des produits remboursés par la Sécurité Sociale en France, tout en apportant un confort haut de gamme à leurs utilisateurs. Ils complètent les genouillères Physiostrap® brevetées, en tissu compressif ultra fin et léger, visant respectivement l'arthrose du genou (Physiostrap Medical) et le maintien du genou dans la pratique sportive (Physiostrap Sport, Physiostrap Ski).

- en *orthopédie de la cheville* : deux chevillères en tricot, de maintien pour la première, chevillère ligamentaire brevetée pour la seconde. Ces deux produits forment une gamme complète pour l'activité avec l'ERGOSTRAP®, chevillère brevetée à double titre - un maintien par un tendon en complexe tissu-silicone à raideur variable breveté et des renforts latéraux thermo-formables pour une adaptation à la morphologie de chacun.

La société poursuit ses investissements dans la création de nouveaux produits, en cours de finalisation à la date de clôture des comptes.

1.3 LA POLITIQUE INDUSTRIELLE ET ENVIRONNEMENTALE

1.3.1 Les moyens industriels

MILLET INNOVATION dispose d'un **équipement industriel à maturité** : la plupart des phases de production pour les principales références ont été industrialisées. Les pièces majeures de cet équipement sont désormais amorties en intégralité. Les aménagements et optimisations peuvent ainsi être menés sans impacter significativement les coûts de production par un mécanisme naturel de compensation.

Le parc industriel nous permet toujours de disposer de potentialités de production nouvelles et d'innovation adapté à nos besoins, et d'un savoir-faire industriel unique (machines spéciales développées en interne) protégé par le secret de fabrique.

La qualité de cet équipement et la répartition de l'activité de production entre les différentes machines permettent encore de disposer d'une marge de manœuvre significative en termes de capacité de production :

- En moyenne, le taux d'occupation machine se situe entre 10 % et 35 %.
- La production est réalisée avec une équipe de production, en travail à la journée.

Nous disposons donc du levier indispensable pour envisager la poursuite de l'expansion géographique et la création de produits nouveaux.

L'**entrepôt de stockage** en grande hauteur construit en 2012 est toujours adapté aux volumes traités, dans la mesure où la capacité de stockage avait été dimensionnée en relation avec les perspectives de l'entreprise. Le stock de produits finis est constitué de façon à disposer d'un stock de sécurité important. Cette démarche est possible car la majorité de nos produits n'est pas confrontée à une problématique de péremption et nécessaire car l'entreprise doit s'adapter à des variations saisonnières de l'activité significatives. Les niveaux ont été définis de façon à nous protéger d'éventuels décalages d'approvisionnement, à anticiper de brusques augmentations des volumes de ventes et à lisser annuellement l'activité de production interne et les flux confiés à nos principaux sous-traitants.

1.3.2 La politique industrielle

MILLET INNOVATION consacre ses ressources aux activités industrielles à valeur ajoutée. Le recours à la sous-traitance est réservé aux opérations qui ne touchent pas au cœur de ses technologies et savoir-faire. Parmi celles-ci, des compétences particulières sont à mettre en œuvre en matière de couture :

- Pour maintenir un niveau élevé de qualité et de performances,
- Pour prendre en charge des patronages complexes et intégrant de nouveaux matériaux.

La filialisation de l'activité de confection

La volonté de maîtriser la qualité des travaux et de pérenniser les savoir-faire nous a conduit en 2013 à créer une filiale pour abriter cette activité centrale dans la fabrication de nos produits. Cette opération a fait sortir une partie significative de la capacité de confection du régime de la sous-traitance par des tiers non affiliés.

La filiale travaille à façon pour MILLET Innovation, en réalisant les opérations de couture et d'emballage selon le cahier des charges techniques défini par nos services internes, pour retourner des produits finis, prêts à la vente.

Les liens étroits développés avec les équipes sur place ont permis de créer une dynamique de groupe. La filiale consacre l'intégralité de ses activités aux besoins de MILLET Innovation. En 2017, elle a poursuivi 2 axes de professionnalisation :

- L'évolution des compétences des équipes vers plus de polyvalences entre les produits, via un plan de formation significatif,

- Le lancement d'un projet de gestion de production.

MILLET Innovation s'attache par ailleurs à soutenir le management local dans une politique de gestion des ressources humaines qui garantisse des conditions de travail similaires aux standards appliqués par MILLET Innovation en France, tant en termes de santé, de sécurité, et d'évolution des niveaux de vie.

Les perspectives de la filiale sont strictement liées au niveau de l'activité de MILLET Innovation.

Cette filialisation n'impacte pas les conditions économiques de nos activités à moyen terme.

Une activité de sous-traitance de confection externe au groupe est maintenue. Il est en effet nécessaire de construire des lieux de compétence complémentaires pour faire face à d'éventuels besoins nouveaux ou exceptionnels en volume et sécuriser nos approvisionnements.

Le Recours à la sous-traitance

La sous-traitance est utilisée pour la réalisation d'opérations techniques intermédiaires ou de conditionnement.

Dans tous les cas, les relations avec les sous-traitants respectent les principes de base suivants :

- le tissage de liens forts et durables avec les sous-traitants pour les grandes séries, gages de qualité et d'écoute réciproques, et surtout de développement de compétences techniques croisées, chacun capitalisant sur les savoir-faire spécifiques développés par l'autre partie ;
- l'ouverture aux partenariats avec des ateliers protégés, structure d'accueil de travailleurs handicapés.

A l'exception de la sous-traitance de confection, tous nos partenaires sont établis en France.

Le Choix des fournisseurs

La relation de proximité est privilégiée à chaque fois que cela est possible, comptant sur le « tissage » de relations partenariales avec nos fournisseurs, choisis pour la maîtrise de leur métier, leur technicité, et pour bénéficier de réactivité, d'adaptabilité, d'écoute relativement à la spécificité de certaines de nos demandes.

En 2017, 96 % des approvisionnements de production (Matières premières, Marchandises, Fournitures) ont été réalisés en France, et 4 % en Union Européenne.

1.3.3 La politique environnementale

Nous privilégions le développement de produits de qualité, « lavables et réutilisables », disposant d'une longue durée de vie. Cette démarche limite considérablement les déchets en comparaison avec des produits jetables dont le seul équilibre économique passe par les volumes.

Les installations industrielles de MILLET INNOVATION ne sont pas classées, ni considérées comme des activités polluantes au sens de la réglementation, par l'absence de rejets dans l'air, l'eau ou le sol affectant l'environnement.

La société n'a pas, pour le moment, engagé de démarche d'évaluation ou de certification en matière d'environnement. Une démarche de sensibilisation du personnel en termes de consommation de papier, de gestion des déchets a été entreprise pour que l'impact environnemental des activités soit intégré dans les actes de gestion de l'entreprise.

Aucune provision ou garantie pour risque en matière d'environnement ne s'est avérée nécessaire au titre des activités.

La gestion des déchets

Une gestion de déchets a été mise en place avec un partenaire externe :

- pour la récupération des déchets cartons, triés par nos équipes,
- pour la valorisation des déchets bois,
- pour le traitement des déchets industriels (gels de polymère et huiles...).

Les dépenses de traitement des déchets s'élèvent pour l'exercice 2017 à 3,1 K€. (2016 à 3,3 K€.)

La consommation énergétique

Les outils industriels fonctionnent à l'électricité. Leur conception étant réalisée en interne, elle intègre la notion de consommation énergétique. Certains procédés de fabrication nécessitent une température élevée. Pour limiter les déperditions, les machines sont équipées d'une isolation thermique.

La société a investi dans la mise en place de bâches sur les sky-dômes de façon à limiter les efforts de climatisation en période de chaleurs.

Les services administratifs sont sensibilisés aux économies d'énergie, et des procédures internes permettent de gérer la mise en veille des appareils, notamment des ordinateurs, et le contrôle des éclairages des zones de circulation pendant les périodes de fermeture des bureaux.

La politique en matière de transport

Chaque fois que cela est possible, notamment dans le cadre des relations avec nos partenaires européens, les transports sont optimisés par une rotation mensuelle.

1.4 EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES

1.4.1 Les effectifs

Les Effectifs en ETP se répartissent comme suit :

Catégorie	Date	Ouvriers	Employés	Cadres	Sous total	VRP	Total
Hommes	31/12/2017	7,2	3,5	7,8	18,5	19,7	38,1
	31/12/2016	7,1	3,6	5,9	16,6	20,1	36,7
Femmes	31/12/2017	7,3	10,5	10,3	28,1	14,3	42,5
	31/12/2016	7,2	10,5	10,1	27,7	14,1	41,8
Total	31/12/2017	14,5	14,0	18,1	46,6	34,0	80,6
	31/12/2016	14,3	14,1	16,0	44,4	34,2	78,5

L'effectif salarié au 31/12 de l'exercice est constitué de la façon suivante :

Catégories	Ouvriers	Employés	Cadres	TOTAL	VRP	TOTAL
Hommes	7	3	11	21	18	39
Femmes	7	14	12	33	15	48
Total	14	17	23	54	33	87

1.4.2 Les mouvements de personnel

Les embauches en Contrat à Durée Indéterminée

Catégories	Ouvriers	Employés	Cadres	VRP
Hommes	0	0	2	0
Femmes	0	1	1	1
Total	0	1	3	1

Comme indiqué précédemment, MILLET Innovation a adapté ses effectifs au développement des activités des dernières années et aux perspectives de croissance pour les années à venir. Les projets ont ainsi permis de créer 4 nouveaux emplois à durée indéterminée parmi les salariés permanents :

- 3 au sein des équipes commerciales et communication,
- 1 au sein de l'équipe de recherche-développement,

Quant à l'évolution de sa force commerciale en France. Fort de l'élargissement de la gamme de produits apportée par l'orthopédie, MILLET innovation peut étudier, selon les territoires, le remplacement des VRP multicartes par des commerciaux exclusifs. Cette démarche a été adoptée pour un territoire pour la première fois en fin d'année 2017, à l'occasion d'un départ en retraite. Par ailleurs, un nouveau contrat de VRP a été conclu en remplacement d'un départ en retraite sur un autre territoire.

Le recours aux Contrats à Durée Déterminée (CDD)

Le tableau ci-après indique le nombre de contrats CDD intervenus au cours de l'année, répartis par sexe et par catégories.

Catégories	Ouvriers	Employés	Cadres	VRP	Rempl. congé maternité / parental	Rempl. absence maladie	Nouveaux marchés / projets	Accroiss. d'activité
Hommes	2	1	0	0	0	0	0	3
Femmes	1	1	1	0	0	1	0	2
Total	3	2	1	0	0	1	0	5

L'évolution des activités, saisonnière, a conduit à recourir à des contrats à durée déterminée pour renforcer les effectifs permanents. (NB deux de ces contrats ont été confirmés en CDI en ce début d'année 2018).

La durée d'un contrat à durée déterminée moyenne est environ de **11 mois**.

Les départs

Les départs se répartissent de la façon suivante :

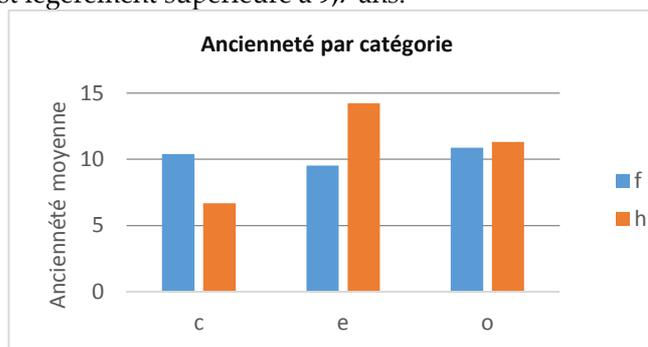
Catégories	Ouvriers	Employés	Cadres	VRP	Total	Fin de contrat	Départ volontaire à la retraite	Démission
Hommes	0	1	0	2	3	0	2	1
Femmes	0	0	1	0	1	0	0	1
Total	0	1	1	2	4	0	2	2

L'ancienneté des salariés

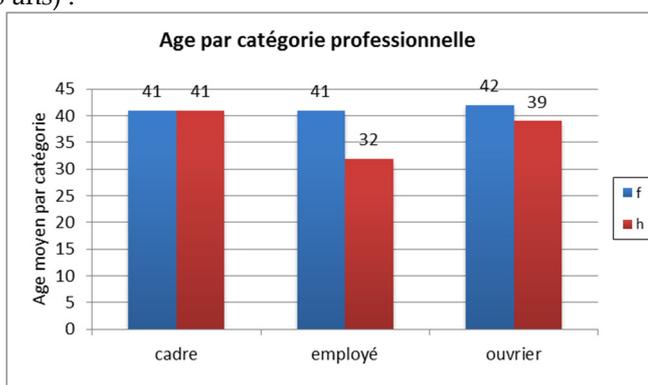
Signe de l'implication et de la fidélisation des salariés, la société bénéficie d'un turnover très faible. Cette solidité de nos équipes leur permet d'évoluer dans leurs postes et en responsabilité, d'accompagner les évolutions de l'entreprise.

L'efficacité des équipes et de l'organisation est un élément majeur de notre fonctionnement.

L'ancienneté moyenne est légèrement supérieure à 9,7 ans.



Cette politique est d'autant plus importante que nous pouvons capitaliser sur des effectifs avec une moyenne d'âge basse (40 ans) :



1.4.3 L'organisation du temps de travail

Les salariés bénéficient d'un accord sur l'aménagement du temps de travail prévoyant l'attribution annuelle de

- de 19 jours de RTT pour les non-cadres,
- de 12 jours (en moyenne, variable selon les années) de RTT pour les cadres.

Tous les salariés de l'entreprise travaillent à la journée, aucun travail en équipe n'a été mis en place. Aucune heure supplémentaire n'a été réalisée. En production, la priorité a été donnée à la polyvalence, la création d'emplois fixes et au lissage annuel de l'activité à chaque fois que cela était possible.

Le travail à temps partiel

Toutes les demandes de passage à temps partiel formulées pendant l'année ont été acceptées.

Le travail à temps partiel est pratiqué de la façon suivante :

Catégories	Ouvriers	Employés	Cadres
Hommes	0	0	3
Femmes	1	12	4
Total	1	12	7

L'absentéisme :

Les arrêts maladie inférieurs à 1 mois représentent 1701 heures au total – 24 salariés concernés (1 085 heures pour 16 salariés en 2016) :

- soit en moyenne pour les personnes concernées : 10 jours d'absence par an et par salarié (idem en 2016),
- soit 0,9 année-homme. (0,6 en 2016).

Aucune absence pour maladie professionnelle n'a été enregistrée.

En ce qui concerne les congés maternité et paternité, cela représente 0 jours-homme d'absence (110 en 2016).

1.4.4 L'action sociale : Prévoyance, formation, handicap

La prise en charges des Frais de soins de santé

Afin d'assurer une couverture optimale de tous les actes de santé des salariés, l'employeur a mis en place un régime commun à toutes les catégories de personnel permanent, et prend en charge la totalité de la cotisation (familiale). Pour un salarié qui travaille 12 mois, cela représente un complément de salaire annuel de 1 922 €. Un appel d'offre pour la mise en conformité du régime avec la notion réglementaire de « contrat responsable » a été mené en 2017. Un nouveau régime est ainsi en place à compter du 1^{er} janvier 2018. Tout en apportant une mise à niveau des garanties avec de nouveaux standards, cette renégociation a permis de repositionner la cotisation à un niveau concurrentiel.

Une couverture complémentaire frais de soins de santé a également été mise en place à destination des VRP Multicartes, afin qu'ils puissent bénéficier d'une participation de l'employeur à cette garantie indispensable.

La Prévoyance

Une couverture Prévoyance collective (Décès, incapacité, invalidité et rente éducation) a été mise en place pour la protection des salariés. Commune à toutes les catégories de personnel permanent, elle est prise en charge à 100 % par l'employeur pour la cotisation assise sur la tranche A des rémunérations, et à 80 % pour la partie au-delà.

La Formation

MILLET Innovation a poursuivi sa politique de formation autour de 2 axes prioritaires :

- élargir les compétences professionnelles des salariés, en matière de technologie du numérique d'une part, et de gestion du réseau informatique d'autre part,
- préserver la sécurité et la santé des salariés au travail.

Des formations ont été réalisées dans le cadre du plan de formation :

INTITULE DE LA FORMATION	DUREE (EN JOURS)	DONT CADRES	DONT NON CADRES	DONT VRP	DONT HOMMES	DONT FEMMES	TOTAL
GESTION DU PERSONNEL :DADS U 2016	1,00	1				1	1
GESTION DU PERSONNEL :DADS U 2017	1,00	1				1	1
COMMERCE DIGITAL : MASTER CLASS ANALYTICS ET SEO	2,00	2			1	1	2
ADMINISTRATION RESEAU :LOGICIEL HYPERVISEUR HYPER V	1,00	1			1		1
ADMINISTRATEUR RESEAU	1,00	1			1		1
MONITEUR SST	1,00		1		1		1
RECYCLAGE SST	1,00	1	4		3	2	5
RECYCLAGE CACES 3 ET 5	2,00		3		3		3
TOTAL	10,00	7	8	0	10	5	15

Au total, 8 actions de formations (8 en 2016) ont été réalisées, représentant 80 heures (92 heures en 2016). Elles ont été financées par l'entreprise en majeure partie, la réforme de la formation professionnelle impactant les modalités de financement et d'imputation des dépenses.

Hors charges de personnel, les dépenses de formation s'élèvent à 31 249 €, soit 1,16 % de la masse salariale brute. Comme au cours des années précédentes, le budget consacré à la formation est supérieur au minimum légal.

Le CPF – compte personnel de formation

Suite à la réforme de la Formation professionnelle, les salariés ont reçu une information détaillée sur la création de leur compte personnel de formation se substituant au dispositif du DIF. Ils sont accompagnés individuellement à la création de leur dossier de formation s'ils en expriment le besoin.

L'action en faveur de l'emploi de travailleurs handicapés

Notre obligation légale d'emploi de travailleur handicapé – établie à 6 unités- est pour la première fois remplie partiellement seulement par l'emploi direct et par les partenariats avec des CAT/ESAT (dans la limite de 50% de l'obligation). Une contribution financière (3 K€) a été versée en complément.

Les œuvres sociales

Le budget alloué au Comité d'Entreprise au titre des œuvres sociales est le suivant :

- Budget de fonctionnement 12 € - le Comité d'entreprise a décidé de renoncer à la majeure partie de ce budget en l'absence de dépenses, l'ensemble des structures étant mise à disposition à titre gratuit par l'employeur ;
- Budget social 31 514 €, soit 1.1 % de la masse salariale brute.

Outre le versement d'accompagnements financiers liés à des événements familiaux, le comité d'entreprise convie les salariés à 2 manifestations génératrices de convivialité chaque année.

1.4.5 Hygiène, Sécurité et Conditions de travail

Le CHSCT est composé de 3 membres, 1 représentant maîtrise et cadres, 2 représentants non cadres
Le CHSCT s'est réuni 4 fois en 2016.

Hygiène

MILLET INNOVATION a renouvelé les tenues de travail pour les salariés soumis à des contraintes d'usure et de salissure particulières : les équipes de production, gestion du magasin et préparation des commandes.

Sécurité et conditions de travail

La mise à jour permanente du document unique d'évaluation des risques permet à l'entreprise de travailler en étroite collaboration avec le CHSCT, d'identifier les situations nécessitant un plan d'action, et de suivre leur mise en œuvre.

2 axes prioritaires ont été améliorés en 2017 :

- l'ergonomie des postes bureautiques,
-

Les locaux sont visités trimestriellement par le CHSCT afin d'identifier les facteurs de risques, et d'échanger avec le personnel.

Le CHSCT échange de façon permanente sur les changements dans les conditions de travail, environnementales ou techniques.

Une convention a été signée avec les sapeurs-pompiers de l'Ardèche permettant à un salarié exerçant à titre de sapeur-pompier volontaire d'être formé et de réaliser ses interventions sur son temps de travail. En contrepartie, il pourra réaliser auprès du personnel les formations internes SST et manipulation des installations de protection contre l'incendie.

1.4.6 Rémunérations et Politique salariale

Évolution des salaires

		Evolution moyenne des salaires	
		2016 vs 2015	2017 vs 2016
Cadre	Femme	7,69%	6,19%
	Homme	3,37%	5,03%
Total cadres		6,14%	5,73%
Non cadre	Femme	4,71%	4,41%
	Homme	4,75%	4,02%
Total non cadres		4,72%	4,27%
Total		5,23%	4,82%

Le salaire minimum d'accueil des salariés en contrat à durée indéterminé a été fixé 5 % au-dessus du SMIC. Tous les salariés en CDI employés à ce jour sont au-dessus de ce seuil.

Participation des salariés aux résultats

Un accord de participation est en vigueur depuis 2005. Il applique la formule légale de calcul de la Réserve Spéciale de Participation. La participation est répartie de façon égalitaire entre les salariés, au prorata des temps de présence effective de chacun au cours de l'exercice concerné.

Pour répondre à l'institution par la loi d'une prime de partage de profits, dite « prime dividendes », un accord d'entreprise a été signé mettant en place un supplément de participation (Cf supra 1.1.6) maintenu à l'expiration du dispositif légal. Un supplément exceptionnel de participation a par ailleurs été attribué aux salariés au titre des résultats de l'exercice 2017 afin de compenser un effet de la formule légale jugé comme non légitime : l'inscription dans les comptes du dividende de la filiale tunisienne conduisait à réduire le montant de la participation des salariés.

Ces accords et décisions ont permis d'attribuer les sommes suivantes aux salariés :

Au titre de l'exercice	RSP totale	Supplément de RSP	Supplément exceptionnel	TOTAL DISTRIBUÉ
2016	217 643 €	39 176 €	20 286 €	277 105 €
2017	97 951 €	17 631 €	8 686 €	124 269 €

Épargne Salariale

MILLET INNOVATION a mis en place un Plan d'Épargne Entreprise, destiné à accueillir les placements de participation et l'épargne volontaire des salariés.

Un PERCO (Plan d'Épargne Retraite Collectif) a également été mis en place pour faciliter l'épargne retraite. Le PERCO peut recevoir le placement de jours de congés payés non pris, dans la limite de 5 jours par an. 3 salariés ont profité de cette possibilité en 2017, pour un placement de 12 jours. Pour le moment, l'aide de l'entreprise est limitée à la prise en charge des frais sur les sommes placées, et des frais de gestion du compte.

Actionnariat des salariés

La politique salariale de l'entreprise inclut à chaque fois que cela est possible une part immédiate de rémunération, et une rémunération patrimoniale, visant à impliquer les salariés dans le développement de MILLET INNOVATION sur le long terme.

En 2006, une première augmentation de capital réservée aux salariés avait été réalisée à l'occasion de l'augmentation de capital pour l'entrée sur le marché ALTERNEXT.

Cette opération avait permis d'attribuer aux salariés 21 780 actions, soit 1,16 % du capital.

Par deuxième opération menée en 2013. Les salariés ont souscrit à 3 127 actions, et bénéficié à titre d'abondement de l'attribution de 7493 actions gratuites, soit un total de 10 620 actions émises au profit des salariés, et placées sur le PEE.

Ces opérations placent **l'actionnariat salarié** via le Plan d'Épargne Entreprise à **1,5 % du capital**.

Une opération d'attribution gratuite d'actions a permis la création de 2007 à 2009 au total de 12 350 actions à destination des salariés et mandataires sociaux.

A l'occasion de la restructuration de la détention du capital intervenue en 2010, le capital du nouvel holding a été ouvert à des apports personnels de l'équipe de management de la société.

En 2017, l'actionnariat majoritaire a décidé d'un nouvel acte significatif d'intéressement des salariés au développement de l'entreprise. La holding, HOLDING MANAGERS ET MILLET (HMM), l'actionnaire majoritaire de MILLET Innovation, a procédé à des opérations de réorganisation de son capital social. L'objectif est de réaliser une nouvelle étape de transmission entre les actionnaires historiques du Groupe et le management opérationnel de MILLET Innovation. A cette occasion, il a été décidé d'associer l'ensemble du personnel du groupe constitué d'HMM et de MILLET Innovation au capital de la holding. Cet acte de partage se veut également fédérateur et impliquant pour toutes les personnes engagées dans le développement de nos entreprises. Il a été mené sous la forme de **plans d'attribution d'actions gratuites de groupe**, permettant aux salariés du groupe de détenir 4,1 % du capital du holding, soit indirectement 3,1 % de MILLET Innovation. Les attributions individuelles ont été déterminées selon l'ancienneté des collaborateurs.

Sur un plan comptable, ces opérations seront constatées au terme des périodes d'attribution réglementaires, soit en Juillet 2018 pour 50% et en Juillet 2019 pour 50%.

1.5 EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE

La rentabilité de l'exploitation et la perception du dividende permettent à la société de générer une capacité d'autofinancement de 3 494 K€ (vs 3 977 K€ en 2016).

La répartition dans le temps du chiffre d'affaires conduit à une légère augmentation du poste « clients », et les autres créances (acomptes d'IS, crédits d'impôts...) évoluent sensiblement à la hausse. Le Besoin en Fonds de roulement est ainsi en évolution sensible à fin d'année (+ 1 358 K€). Cette évolution est en partie ponctuelle plutôt que structurelle. La trésorerie ainsi immobilisée sera partiellement libérée dans le courant de l'année 2018.

Les évolutions du BFR de façon générale ont été financées par l'emprunt d'un montant total de 1 M€.

L'évolution de la situation de trésorerie est impactée par le dividende versé au cours de l'exercice : 3 009 K€ (à comparer à 1 650 K€ en moyenne au cours des 3 années précédentes).

Les disponibilités à fin d'année ressortent à 4 055 K€, avec une variation négative de 1 697 K€, et un niveau d'endettement à 2 989 K€, soit 23 % des capitaux propres.

La trésorerie nette d'endettement moyen terme s'établit à + 1 066 K€.

Aucun encours d'escompte sur effets clients n'est à relever au 31/12/2017.

1.6 EVENEMENTS DE LA VIE JURIDIQUE

Lors de sa réunion du 23 juin 2017, l'assemblée générale a décidé de modifier les statuts de la société en ce qui concerne la limite d'âge à l'exercice des fonctions de membre du conseil de surveillance pour passer d'une limite de 70 ans pour exercer les fonctions à une limite d'âge fixée à 80 ans pour être nommé auxdites fonctions.

Aucun autre évènement significatif n'est intervenu au cours de la période.

2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE ET PERSPECTIVES

2.1 EVOLUTION ET PERSPECTIVES DE L'ACTIVITE

L'année 2017 a permis de poser les bases d'une nouvelle étape de développement de MILLET Innovation ; En 2018, les 2 axes de développement préparés entre dans l'étape commerciale de tests et d'apprentissages.

- Quant au développement des marchés à l'international : les marchés anglais et néerlandais vont connaître leurs premiers investissements de communication majeurs en campagne télévisuelle et presse pour éprouver notre modèle de développement dans ces contextes de marchés de chaînes. Le potentiel de ces deux marchés est significatif à terme. Les forces commerciales ont été renforcées en 2017 pour disposer d'une capacité de prospection accrue vers l'ouverture de nouveaux marchés.

- Quant au développement par les produits, Epitact® va pénétrer un nouveau segment de marché en pharmacies : l'orthopédie avec le lancement de 9 nouveaux produits. Les produits de rupture ont été complétés par des produits plus classiques pour disposer d'un effet de gamme. Le Physiostrap® est affirmé comme le produit pour l'arthrose du genou via un nouveau film publicitaire. La nouvelle orthèse rigide de repos pour la rhizarthrose du pouce révolutionne le confort de l'immobilisation de l'articulation. MILLET innovation investit donc massivement pour se construire une place dans ce segment de marché, face à une concurrence forte et très implantée.

MILLET Innovation dispose donc de deux axes de développement à fort potentiel, qui vont lui permettre d'élargir la sphère d'influence de la marque et de compenser les phénomènes d'érosion des ventes dans les marchés matures. Cette étape de construction requiert de consentir des investissements et de laisser les résultats s'exprimer dans le temps.

Globalement, pour 2018, l'activité devrait ainsi se stabiliser à 21,5 M€ avec une rentabilité nette proche de 10% du C.A.

2.2 EVENEMENTS DE LA VIE JURIDIQUE

Aucun évènement n'est à relever.

2.3 EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE

Aucune évolution majeure de la situation financière n'est prévue à ce jour.

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les informations financières historiques sélectionnées par la Société et figurant ci-dessous sont tirées de ses comptes historiques sur 12 mois arrêtés au 31 décembre de chaque année.

	31/12/17		31/12/16		31/12/15	
	montant	% CA	montant	% CA	montant	% CA
En Keuros						
Chiffre d'affaires	21 437		23 164		21 810	
Résultat d'exploitation	2 023	9,4%	3 791	16,4%	3 470	15,9%
Résultat courant	3 041	14,2%	4 629	20,0%	4 194	19,2%
Résultat Exceptionnel	67	0,3%	-223	-1,0%	302	1,4%
Résultat net	2 542	11,9%	3 127	13,5%	3 256	14,9%
Capitaux propres	12 990	60,6%	13 455	58,1%	12 040	55,2%
Trésorerie dispo (1)	4 055	18,9%	5 752	24,8%	4 420	20,3%
Endettement	2 989	23% /KP	3 081	23% /KP	3 047	25% /KP
Trésorerie nette (2)	1 066		2 672		1 373	

(1) Disponibilités + VMP

(2) Trésorerie disponible - endettement

4 FACTEURS DE RISQUES

Il n'y a pas de domaine dans lequel la société ait identifié un risque particulier, l'analyse des risques appelle les quelques commentaires suivants.

4.1 RISQUE CLIENTS

Compte tenu de la variété de ses réseaux de distribution, et surtout de la typologie de la relation mise en place avec chacun de ses partenaires majeurs, MILLET INNOVATION ne connaît pas de dépendance commerciale vis-à-vis de ses clients.

En termes de risque de non-recouvrement :

- Les pharmacies présentent un risque très étalé, avec un montant moyen de facturation relativement faible. Elles sont soumises à une procédure automatisée de prélèvement par LCR pour plus de 80 % d'entre elles, à laquelle s'ajoute une procédure de relance intégrée à l'ERP ;
- Les distributeurs en France sont de grands comptes disposant d'une qualité de signature notoire ;
- La plupart des clients à l'export sont couverts par un contrat d'assurance recouvrement souscrit auprès de la Coface (quotité garantie allant de 60 % à 90 %). La solidité financière des partenaires commerciaux choisis pour le développement en Pharmacie dans les pays européens est surveillée de façon permanente, et la qualité des relations partenariales avec chacun d'eux permet de disposer d'une bonne visibilité et d'échanges sur leur situation financière, leur capacité à financer l'accroissement du BFR induit par l'évolution des ventes. Les procédures internes en place nous permettent donc de maîtriser le risque de non-recouvrement.

4.2 RISQUE DE DEPENDANCE DES FOURNISSEURS/PARTENAIRES

Les relations avec les fournisseurs clés sont consolidées par des accords d'exclusivité et/ou confortées par l'identification de fournisseurs de substitution. A chaque fois que cela est possible, nous nous inscrivons dans une relation partenariale, qui permet à chacun de disposer d'une visibilité suffisante et prospective, de nature à consolider la relation, et à anticiper d'éventuelles problématiques d'interdépendance.

Nos produits font par ailleurs l'objet d'une protection industrielle offensive.

4.3 GESTION DE LA CROISSANCE

La société a anticipé

- la mise à niveau de sa capacité de production,
- la mise en place d'un système de gestion global,
- la structuration des ressources humaines nécessaires à la pérennité des actes de gestion permettant de gérer la croissance,
- le financement de l'accroissement du BFR.

La filialisation de l'activité de confection a été conduite de façon à disposer là aussi de l'assurance que les capacités de production peuvent s'adapter en permanence, et avec fluidité à l'évolution des activités de MILLET Innovation.

La société dispose par ailleurs d'une importante capacité d'endettement pour le financement de sa croissance.

4.4 RISQUE LIE AUX STOCKS

Le risque d'obsolescence ou de péremption est limité à quelques références très peu significatives, la réduction de la part d'activité représentée par les produits cosmétiques limite encore les risques. Cet élément fait l'objet d'un suivi précis et permanent, qui permet de constater le risque dès son apparition, via les dépréciations de stocks.

Les stocks sont dimensionnés selon les prévisions de ventes et les plans de production, qui lissent les effets de la saisonnalité.

La sécurisation des approvisionnements a conduit à constituer des stocks de sécurité à toutes les étapes du cycle de production. Ces stocks sont en partie répartis géographiquement et/ou isolés dans des locaux équipés pour éviter la concentration de risques tels que les incendies.

4.5 RISQUE LIE A LA SAISONNALITE DE L'ACTIVITE

L'activité de la société est marquée par une saisonnalité basse pendant les mois d'été et le mois de décembre sans que cela présente de risque intrinsèque. Les effets en sont anticipés sur le plan de la gestion interne par un lissage annuel de la production, une polyvalence des équipes opérationnelles et une adaptation des effectifs en période haute si nécessaire.

4.6 RISQUE DE CHANGE

La Société n'est pas exposée de manière significative au risque de change.

Le développement de l'activité en Francs suisses (CHF) et désormais en Livres sterling (GBP) a conduit à ouvrir un compte dans chaque devise, permettant de gérer les encaissements et décaissements. Notre position est globalement à la vente. Des ventes à terme sont donc régulièrement souscrites afin de sécuriser les cours de conversion.

Les fluctuations ont généré une perte nette de change comptable de 15 K€ en 2017.

Si la Société était amenée à développer de manière significative son activité vers des clients dont la devise de paiement n'est pas l'euro, elle prendrait toutes les dispositions nécessaires.

4.7 RISQUE DE TAUX

La société n'a pas souscrit d'emprunts à taux variable.

La société n'utilise pas d'instruments financiers ou de placement de trésorerie qui la mettrait en situation de risque sur le capital. Les placements de trésorerie de l'exercice ont été effectués en Dépôt à terme, sur des durées variant d'un mois à 60 mois, garantissant le rendement à échéance.

4.8 RISQUES JURIDIQUES

Il n'existe aucun risque connu à ce jour lié à la protection industrielle de nos innovations. La société assure une veille concurrentielle pour être en situation de se défendre contre des actes de contrefaçon ou de concurrence déloyale.

4.9 RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT

Il n'existe aucun risque connu à ce jour lié à l'environnement.

Les installations industrielles ne sont soumises à aucune réglementation particulière en matière de rejets dans l'air ou l'eau de substances toxiques ou dangereuses, de déchets ou de CO². La société ne manipule pas de substances dangereuses.

4.10 RISQUES LIES AUX SYSTEMES ET A L'INFRASTRUCTURE

La totalité des systèmes et des infrastructures fait l'objet d'actualisation en temps réel, garantissant la meilleure performance possible.

L'infrastructure réseau est régulièrement actualisée, et fait l'objet d'un contrat de maintenance avec une société extérieure garantissant l'adéquation et la pérennité du système. Une procédure de sauvegarde automatique des données garantit la capacité de reconstitution des informations sous 72 H en cas d'incident. La procédure de reconstitution a été testée.

Son système d'information (NAVISON de Microsoft®) intégré entre toutes les activités de l'entreprise, de l'entrée de la matière première à la sortie des produits et leur facturation, a été choisi parmi les majors de la profession.

4.11 RISQUES LIES A LA REGLEMENTATION

L'entreprise commercialise des produits assujettis aux réglementations :

- des dispositifs médicaux de classe 1,
- des cosmétiques.

Toutes les dispositions sont prises pour s'y conformer (tests cliniques, correspondant matériau-vigilance désigné auprès de l'ANSM, dossiers de marquage CE). Le service réglementaire est adapté à cet enjeu.

La société commercialise en France des produits bénéficiant du remboursement de la Sécurité Sociale. Entrant dans le cahier des charges sous une ligne générique, les orthèses concernées ont été inscrites sur la Liste des Produits Pharmaceutiques Remboursés (LPPR).

4.12 ASSURANCES ET COUVERTURE DE RISQUES

La Société a mis en œuvre une politique de couverture des principaux risques liés à son activité et susceptibles d'être assurés. Elle révisé annuellement ces couvertures de manière à les garder en adéquation avec les risques potentiels. Un audit des risques est réalisé périodiquement par les experts de l'assureur, de manière à disposer d'une analyse externe sur nos installations. Les préconisations donnent lieu à un plan d'actions, le cas échéant examiné avec le CHSCT.



PARTIE II

AUTRES INFORMATIONS

EXERCICE CLOS AU 31/12/2017

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

en euros	2013 n-4	2014 n-3	2015 n-2	2016 n-1	2017 n
Capital en fin d'exercice					
capital social	952 890	952 890	952 890	952 890	952 890
Nbre d'actions	1 905 780	1 905 780	1 905 780	1 905 780	1 905 780
Nbre d'actions à dividendes prioritaires	0	0	0	0	0
capitaux propres	9 516 342	10 515 173	12 040 191	13 455 320	12 990 455
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires HT (en euros)	18 836 468	20 250 704	21 809 668	23 163 816	21 435 646
<i>dont export</i>	9 313 031	10 254 464	11 291 689	13 047 085	11 260 946
<i>Croissance du Chiffre d'affaires</i>	9%	8%	8%	6%	-7%
résultat avant impôt, dotations aux amortissements et provisions	4 174 566	4 390 773	5 076 752	4 981 287	3 926 367
impôt sur les bénéfices	1 077 699	1 261 591	1 121 310	1 113 836	623 513
crédit d'impôt	152 271	201 765	157 474	162 680	181 781
participation des salariés	240 275	312 109	276 035	277 105	124 269
résultat net après impôt	2 379 857	2 501 253	3 255 965	3 127 031	2 542 431
résultat distribué	1 818 450	1 504 452	1 732 976	1 713 932	3 008 903
Résultat par action					
résultat après impôts, participations, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,58	1,58	2,01	1,97	1,76
résultat net après impôt	1,25	1,31	1,71	1,64	1,33
dividende attribué à chaque action	0,95	0,79	0,91	0,90	1,58
Personnel					
Effectif moyen de l'exercice :					
salariés permanents	38,3	39,8	40,1	44,4	46,6
<i>emplois créés</i>	2,1	1,5	0,3	4,3	2,2
Effectif moyen de l'exercice : VRP					
Multicartes	26,9	30,9	35,2	34,2	34,0
Masse salariale brute de l'exercice	2 123 437	2 414 185	2 602 452	2 835 129	2 935 307
croiss. MSB	14%	14%	8%	9%	4%
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (charges sociales, Prévoyance, œuvres sociales...)	834 580	942 616	1 018 589	1 112 182	1 163 840

5.2 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	2 015	2 016	2 017
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net	3 255 965	3 127 031	2 542 431
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
- dotations et reprises sur amort. et provisions	854 911	849 641	940 163
- plus value de cession, nettes d'impôt	14 815	292	11 400
Marge brute d'autofinancement	4 125 690	3 976 964	3 493 995
Variation du BFR lié à l'activité	-2 292 912	-195 445	-1 358 183
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1 832 778	3 781 519	2 135 811
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Investissements	-780 450	-783 064	-733 148
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	48	14 698	0
Variation du BFR lié aux flux d'investissements			
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-780 402	-768 366	-733 148
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Prélèvement sur les réserves	-1 732 976	-1 713 932	-3 008 903
Augmentation de capital	0	0	0
Emission d'emprunts et aides ou avances remboursables	911 000	1 100 000	999 000
Remboursements d'emprunts	-948 395	-1 064 036	-1 090 272
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 770 371	-1 677 968	-3 100 175
Variation de trésorerie	-717 994	1 335 185	-1 697 513
Variation des disponibilités au bilan	-717 994	1 335 185	-1 697 513
Trésorerie d'ouverture	5 135 306	4 417 312	5 752 497
Trésorerie de clôture	4 417 312	5 752 497	4 054 984

5.3 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Montants indiqués en Euros <i>Données du dernier exercice clos</i>	Capital	Capitaux propres	% capital détenu au début de l'exercice	Valeur comptable des titres		% capital détenu à la fin de l'exercice	Prêt et avances consenties	Cautions et avals
n° colonne	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(3)	(6)	(7)
Filiale (détenue à plus de 50 %)				brute	nette			
MI Confection Sarl, Tunisie	99 761	761 872	99,995%	99 756	99 756	99,995%	0	0

Chiffres clés de l'exercice clos le (en K€)	31/12/2016	31/12/2017	Evolution
Chiffre d'affaires HT	2 361,8	1 452,8	-38,5%
Valeur ajoutée	2 003,4	1 203,9	-39,9%
Résultat d'exploitation	1 083,7	432,2	-60,1%
Résultat net	1 122,2	729,9	-35,0%
Capitaux propres	1 447,5	761,9	-47,4%
Endettement	0,0	0,0	
Trésorerie Nette	923,6	292,3	
Effectif annuel moyen	196,8	207,5	5,5%
Dividendes encaissés par MILLET INNOVATION au cours de la période	889,3	1 067,7	20,1%

5.4 DEPENSES DITES SOMPTUAIRES – APPLICATION DE L'ARTICLE 39-4 DU CGI

En application de l'article 39-4 du CGI, les dépenses non déductibles fiscalement et comprises dans les comptes de l'exercice 2017 sont les suivantes :

- la fraction non déductible des loyers des voitures particulières pour un montant de 18,0 K€.

L'impôt supporté à raison de ces charges s'élève ainsi à 6,0 K€.

5.5 DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS (LOI LME)

En application des dispositions de l'article L.441-6-1 alinéa 1.1 du Code de Commerce, nous vous indiquons la décomposition à la clôture de l'exercice du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

en K€	au 31/12/2017	au 31/12/2016
0-30 jours	1 164	913
30-60 jours	369	319
60 – 90 jours	233	295
Plus de 90 jours	97	224

5.6 DELAIS DE PAIEMENT DES CLIENTS

En application des dispositions de l'article L.441-6-1 alinéa 1 d444 du Code de Commerce, nous vous indiquons la décomposition à la clôture de l'exercice du solde des créances clients.

Montant dû en K€	NON ECHU	0-30 jours	30-60 jours	60 – 90 jours	Plus de 90 jours	TOTAL ENCOURS
MONTANT DU	3 092	164	96	17	29	3 399
en % du CA		0,77%	0,45%	0,08%	0,13%	

5.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES – REPARTITION ET AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Historique de la distribution de dividende au cours des 3 exercices précédents : les dividendes indiqués sont ceux qui ont été versés en n+1 au titre des résultats des exercices mentionnés

Exercice clos le 31/12/14	1 732 976,00 €
Exercice clos le 31/12/15	1 713 932,10 €
Exercice clos le 31/12/16	3 008 903,02 €

Les versements de dividendes intervenus au titre des exercices 2014 à 2016 ont été déclarés éligibles à l'abattement fiscal de 40%.

En application de l'article L.232-7 du code de commerce, il est fait mention de la répartition et de l'affectation des sommes distribuables :

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	Capital	Réserves et report à nouveau	Réserves indisponibles pour actions propres	Résultat	Provisions réglementées	Total capitaux propres
Au 31 décembre 2016	952 890	9 270 097	62 606	3 127 031	42 695	13 455 320
Augmentation du capital						0
Affectation du résultat						0
Imputation sur les réserves		3 127 031		-3 127 031		0
Imputation sur les réserves						0
Distribution de dividende		-3 008 903				-3 008 903
Acompte sur dividende de l'exercice						0
Résultat de l'exercice				2 542 431		2 542 431
Variation reserves régl.					1 607	1 607
Au 31 décembre 2017	952 890	9 388 226	62 606	2 542 431	44 301	12 990 455



PARTIE III

RAPPORT RELATIF AUX OPERATIONS SUR TITRES

6 ACTIONNARIAT

6.1 ACTIONNARIAT

L'évolution de l'actionnariat de la société au cours des 3 dernières années s'établit de la façon suivante :

Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social	2015	2016	2017
HEPHAISTOS Sarl	3,0%	5,0%	5,0%
HOLDING MANAGERS ET MILLET SAS - Holding d'animation	74,3%	74,5%	74,6%

6.2 ACTIONNARIAT SALARIE

En 2006, une augmentation de capital réservée aux salariés a été réalisée à l'occasion de l'augmentation de capital pour l'entrée sur le marché ALTERNEXT.

Cette opération avait permis d'attribuer aux salariés 21 780 actions, soit 1.16 % du capital.

Une opération d'attribution gratuite d'action a permis la création au total de 12 350 actions à destination des salariés et mandataires sociaux.

Une augmentation de capital réservée aux salariés a été menée en 2013, un total de 10 620 actions a été émis au profit des salariés, elles ont été placées sur le PEE.

Ces opérations placent l'actionnariat salarié via le Plan d'Epargne Entreprise à 1,4 % du capital.

Comme détaillé au point 1.4.6 ci-dessus, une nouvelle étape de développement de l'actionnariat salarié a été menée en 2017, au niveau de la holding, via des plans d'attribution gratuite d'actions de groupe. A terme, grâce à cette opération, les managers et salariés du groupe représenteront 17,8% du capital de Holding Managers et Millet, soit une détention directe et indirecte cumulée de MILLET innovation de 14,9%.

7 OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES

Déclaration des opérations réalisées sur les titres de la société									
établie conformément à l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier									
Identification du déclarant				instrument financier	nature de l'opération	Détail de l'opération			
alinéa de l'article L.621, 18, 2 du code monétaire et financier	Nom et prénom	fonctions exercées au sein de la société	personne liée, nom, prénom et fonction exercée			acquisition / Cession/ souscription/ Echange	date	lieu	prix unitaire
c	HOLDING MANAGERS ET MILLET		personne morale liée à M. Damien Millet, Président du directoire	action	acquisition	14/02/2017	Paris (Euronext)	24,30	4 374,00
c	HOLDING MANAGERS ET MILLET		personne morale liée à M. Damien Millet, Président du directoire	action	acquisition	22/02/2017	Paris (Euronext)	25,00	4 500,00
c	HOLDING MANAGERS ET MILLET		personne morale liée à M. Damien Millet, Président du directoire	action	acquisition	27/03/2017	Paris (Euronext)	24,50	6 639,50
c	HOLDING MANAGERS ET MILLET		personne morale liée à M. Damien Millet, Président du directoire	action	acquisition	13/11/2017	Paris (Euronext)	25,65	12 825,00

8 TABLEAU DE SUIVI DES OPERATIONS DE RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES TITRES

Conformément aux termes du règlement AMF, le Directoire rend compte au présent rapport de l'utilisation de la délégation autorisant le Directoire à acquérir ou faire acquérir des actions de la société dans le cadre d'un programme de rachat de titres.

Constatant que le titre était régulièrement coté, et que les opérations menées dans le cadre du programme de rachat étaient limitées, **le Directoire a décidé de mettre un terme au programme de rachat depuis le 31/03/2014.**

Néanmoins, il a été jugé prudent de disposer de la faculté d'enclencher à nouveau un programme de rachat si les évolutions de la cotation du titre le justifient. Lors de sa réunion du 23 juin 2017, l'assemblée des actionnaires a donc renouvelé une autorisation d'ouvrir un programme de rachat, dans les conditions suivantes :

1. Montant maximum consacré au programme de rachat : 150 000 euros
2. Prix maximum des actions : 30 euros par actions
3. quotité maximum : 10 % des actions composant le capital de la société
4. Durée de validité de l'autorisation : 18 mois.

A la date du présent rapport, cette autorisation n'a pas été mise en œuvre.

9 OPERATIONS REALISEES AU TITRE DU DISPOSITIF DES « ACTIONS GRATUITES »

Des plans d'attribution d'actions gratuites de Groupe ont été mis en place par la Holding Managers et Millet Sas au profit de salariés du Groupe en 2017. Il résulte de ces plans l'attribution potentielle de 40 000 actions de la Sas Holding Managers et Millet en 2 plans distincts :

- pour le premier, au terme d'une période d'acquisition d'un an, arrivant à son terme au 3/07/2018,
- pour le second, au terme d'une période d'acquisition de deux ans, arrivant à son terme au 3/07/2019.

S'agissant de l'attribution au bénéfice de salariés de MILLET innovation, en vertu de la convention de refacturation signée entre MILLET innovation et HMM, le coût de revient des actions attribuées définitivement sera facturé à l'euro près à l'employeur. Cet engagement existant au 31/12/2017 se concrétisera donc dans les comptes des exercices 2018 et 2019 respectivement pour un montant total estimé à 206,5 K€, dont une part potentiellement acquise au 31/12/2017 évaluée à 76,5 K€.

Sauf évolution de la réglementation, ces attributions gratuites d'actions, intervenant en vertu d'une décision d'assemblée générale du 16 décembre 2016 de la holding, sont placées sous le régime de la contribution patronale à 20%, qui sera acquittée par MILLET innovation à la date d'attribution définitive, et sur la valeur des acquisitions à cette date.

10 ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Le capital de MILLET INNOVATION est réparti au 31/12/2017 de la façon suivante :

HMM, Holding Managers et Millet SAS, holding de transmission familiale et managériale détenue majoritairement par la famille MILLET	74,60 %
Actionnaires historiques	13,47%
Salariés et dirigeants en détention directe au nominatif	0,71 %
Salariés par l'intermédiaire du Plan d'Epargne Entreprise	1,43 %
Autres actionnaires pers. Physique, au nominatif	0,83 %
Flottant	8,88 %
Auto-détention (contrat de liquidité)	0,07 %

Les actionnaires dits « historiques » sont pour l'essentiel les ressortissants des deux groupes familiaux fondateurs. Ils sont liés au holding HMM par un pacte d'associé régissant les conditions de cession de leurs titres.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord en place dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

Une délégation a été accordée par l'assemblée générale des actionnaires en date du 25 juin 2010 sur un programme de rachat d'actions de nature à permettre à Millet Innovation d'assurer l'animation du marché et/ou à acheter des actions en vue de les attribuer à ses salariés et/ou mandataires sociaux. Ce programme est détaillé dans la partie 7 du présent rapport.

Aucune restriction statutaire n'a été apportée à l'exercice des droits de vote.



PARTIE IV

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

11 L'ASSEMBLEE GENERALE

11.1 RESPECT DES DROITS D'INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Les actionnaires sont tenus informés de la tenue de l'assemblée générale, des projets de résolution et de l'évolution de l'entreprise par les informations préalables à l'assemblée générale, la diffusion des rapports en version numérique et papier, et toutes les voies prescrites par la Loi.

Les questions des actionnaires sont prises en compte aux furs et à mesure, dans la limite du respect de l'égalité de traitement entre actionnaires conduisant à ne pas donner d'informations qui pourraient être considérées comme privilégiées.

Le conseil de surveillance et le Directoire font tous leurs efforts pour être présents aux assemblées générales des actionnaires et disponibles pour échanges.

11.2 L'EXERCICE DES DROITS DES ACTIONNAIRES EN ASSEMBLEE GENERALE

La société fait appel aux services d'un teneur de compte titres pour la gestion de ses assemblées générales. Cela garantit aux actionnaires

- le respect de leurs droits, en termes de délais, de contenu...
- l'accès aux convocations, et formulaires de vote par correspondance auprès de leurs intermédiaires financiers habituels.

Les votes en assemblée font l'objet d'un procès-verbal de vote, établi et signé en séance de manière à garantir l'expression des actionnaires.

Il n'y a pas de droits de vote double, ni actions de préférences prévues par les statuts.

12 LA GOUVERNANCE

12.1 PRINCIPES GENERAUX

La société est gouvernée par un Conseil de surveillance et un Directoire.

Le mandat des membres du Conseil de surveillance est de 6 ans. Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, et doivent être propriétaires d'au moins une action de la société. Les membres du conseil de surveillance exercent leur rôle de contrôle des actions du Directoire en toute indépendance.

Le mandat des membres du Directoire est de deux ans. Le Directoire est nommé par le Conseil de surveillance, qui parmi eux nomme également le Président du Directoire assurant la Direction Générale de l'entreprise. Le Directoire présente au Conseil de Surveillance, pour approbation, la répartition des rôles et responsabilités entre eux, et les éventuelles délégations de pouvoir du Président du Directoire. Les membres du Directoire ne sont pas nécessairement actionnaires de la société.

12.2 FONCTIONNEMENT

Le Conseil de surveillance se réunit au minimum 4 fois chaque année, et à chaque fois qu'il l'estime nécessaire. Le Directoire présente lors de chacune de ces réunions une situation de l'activité et des perspectives de l'entreprise, et réponds à toute demande d'information émise par le Conseil de Surveillance.

Deux étapes clés de son action sont :

- la validation des orientations stratégiques à Moyen terme et de leur traduction dans le budget de l'année suivante,
- l'examen du rapport du Directoire permettant d'analyser les réalisations au regard des budgets et des perspectives.

Les représentants du personnel au Comité d'entreprise sont conviés à chacune des réunions du Conseil de Surveillance.

Compte tenu de la taille des instances décisionnelles de l'entreprise, aucune commission ou comité spécialisé n'a été nommé.

12.3 COMPOSITION DES ORGANES DIRIGEANTS

Le tableau ci-après indique la composition du Conseil de Surveillance et du Directoire de la Société à la date du présent document ainsi que les principales informations relatives aux mandataires sociaux.

CONSEIL DE SURVEILLANCE	Fonction	Date de première nomination	Date de fin de mandat	Nb d'actions détenues à la date du 31/12/17 (Détenue directe / Détenue indirecte)
Jean-Claude MILLET	Président du Conseil de Surveillance	16/03/1998	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019	241 792 (1 / 241 792)
Pierre MARTIN	Vice- Président	16/03/1998	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019	48 011 (30 / 48 011)
Jean-Marie RIFFARD	Membre du Conseil de Surveillance	16/03/1998	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019	43 292 (30 / 43 292)
DIRECTOIRE	Fonction	Date de première nomination	Date de fin de mandat	Nb d'actions détenues à la date du 31/12/17
Damien MILLET	Président du Directoire	09/12/2002	6/12/2018	454 138 (4500 / 454 138)
Valérie CHOPINET	Membre du Directoire	19/12/2006	6/12/2018	53 720 (2000 / 53 720)
Solène GRIVOLAT	Membre du Directoire	7/04/2016	6/12/2018	59 206 (2719 / 59 206)
Pascale RABEAU	Membre du Directoire	7/04/2016	6/12/2018	50 562 (1500 / 50 562)

Tous les actionnaires significatifs sont représentés au conseil de surveillance de MILLET INNOVATION ou à l'assemblée de la SAS HMM qui la contrôle.

12.4 LISTE DES MANDATS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Nom	Autres mandats	Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années	Autres fonctions principales exercées actuellement
Jean-Claude MILLET	OEROE SARL – gérant HEPHAISTOS SARL - gérant Gérant de SCI		Néant
Pierre MARTIN	néant	CORIMA SA – Président du Conseil de Surveillance	Néant
Jean-Marie RIFFARD	néant	CORIMA Technologies SA – Administrateur CORIMA SA – Membre du Conseil de Surveillance	Néant
Damien MILLET	HOLDING MANAGERS ET MILLET – Président de la SAS Co-gérant de MI CONFECTION Sarl		Néant
Valérie CHOPINET	Co-gérant de MI CONFECTION Sarl		Néant

12.5 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les informations intégrées au présent rapport sont établies conformément à la recommandation AMF et à la recommandation AFEP/MEDEF d'octobre 2008.

Si les fonctions de membre du Directoire devaient être rémunérées, le Conseil de Surveillance serait appelé à se prononcer sur ce point en toute transparence et indépendance.

Aucune rémunération différée, ni aucun régime de retraite supplémentaire ne sont prévus au profit des membres du Conseil de Surveillance et dirigeants de la Société.

La société n'a émis aucun titre ou option ou instrument financier quelconque donnant accès au capital.

Outre les jetons de présence décidés par l'assemblée des actionnaires, aucune rémunération n'a été versée aux membres du Conseil de Surveillance par Millet Innovation.

Les rémunérations des mandataires sociaux de Millet Innovation versées par la holding d'animation, Holding Managers et Millet SAS (HMM), ne concernent pas la rétribution du mandat social mais des fonctions, salariées ou non, exercées dans la holding, au bénéfice de Millet Innovation :

- depuis le 1^{er} Juillet 2010, Damien MILLET est rémunéré par la Holding Managers et Millet, et mis à disposition de MILLET Innovation en vertu de la convention d'assistance signée entre les deux sociétés ;
- Damien MILLET est par ailleurs titulaire d'un contrat de travail avec MILLET Innovation au titre de ses activités opérationnelles de management de la Recherche et Développement. Il est à ce titre soumis pour la propriété industrielle aux règles applicables aux salariés.

	Salaires bruts	avantage en nature	part variable	Total	Participation	Intéressement	Jetons de présence
Rémunérations versées aux mandataires sociaux de Millet Innovation par la société							
Membres du Directoire	220,0	2,7	27,0	247,0	8,1	0,0	0,0
Rémunérations versées aux mandataires sociaux de Millet Innovation par la holding HMM							
Membres du Directoire	173,5	8,3	63,1	244,9	0,0	0,0	0,0

Rémunérations versées à ses mandataires sociaux par la Société	2016	2017
Jean-Claude MILLET	15,0	15,0
Pierre MARTIN	1,5	1,5
Jean-Marie RIFFARD	1,5	1,5
<i>Membres du Conseil de Surveillance</i>	<i>18,0</i>	<i>18,0</i>
Rém. versées aux mand. sociaux de Millet Innovation par la holding HMM	2016	2017
Jean-Claude MILLET	0,0	0,0
Pierre MARTIN	0,0	0,0
Jean-Marie RIFFARD	0,0	0,0
<i>Membres du Conseil de Surveillance</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>

12.6 TABLEAU DE SUIVI DES DELEGATIONS DONNEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Aucune délégation de pouvoir en vue d'une augmentation de capital n'est en vigueur à la date du présent rapport.

12.7 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Des conventions ont pu être conclues entre la société et ses dirigeants pour les besoins de l'exploitation. Ces conventions sont régulièrement autorisées par le Conseil de Surveillance, communiquées au Commissaire aux comptes.

Outre une sollicitation relative aux nouvelles conventions, le Conseil de surveillance se prononce chaque année sur le maintien des conventions antérieurement en vigueur, et l'intérêt légitime de ces conventions pour la société.

Les conventions sont toutes mentionnées au Rapport Spécial annuel tenu à la disposition des actionnaires selon la réglementation en vigueur.

13 RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DE GESTION

Le Directoire de notre société a élaboré son rapport de gestion pour rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée générale ordinaire annuelle ses éventuelles observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Nous vous précisons que le Directoire a communiqué au Conseil de Surveillance les comptes annuels et le rapport du Directoire conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, dans les trois mois de la clôture.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et le rapport du Directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Pour le Conseil de Surveillance,

Son Président
Jean-Claude MILLET



PARTIE V

DECLARATION

Nous soussignés

Damien MILLET, Président du Directoire,

Valérie CHOPINET, membre du Directoire

Déclarons,

Qu'à notre connaissance et après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'émetteur, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'émetteur, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles ils sont confrontés.

Fait à Loriol sur Drôme,

Monsieur Damien MILLET
Président du Directoire

Madame Valérie CHOPINET
Membre du Directoire